

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 14 septembre 2020 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.**

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)  
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)  
MME Céline P. Langlois, conseillère (19h)  
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

La conseillère Marjolaine Vaudreuil et le conseiller Pierre Lessard sont absents.

Les membres présents forment le quorum.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

**Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.**

**Réflexion : « Avant de te moquer de ta mère qui galère avec son smartphone, rappelle-toi qu'un jour elle a due t'apprendre à te servir d'une fourchette.»**

**2020-09-248**

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2020

Une correction est demandée sur le libellé de l'endroit où a été tenue la séance du mois d'août 2020.

**2020-09-249**

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2020

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 dans les délais légaux;

Considérant que la séance s'est tenue à la salle paroissiale située au 1266, rue St-Joseph à Tingwick une correction est demandée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 soit adopté tel que corrigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-250**

### ADOPTION DES COMPTES

| <b>Fournisseur</b>                  | <b>Description</b>  | <b>Montant</b> |
|-------------------------------------|---|----------------|
| Alarme Bois-Francs                  | Surveillance centrale d'alarme  | 178.67 \$      |
| Camion BL                           | Réparation camions service incendie   | 52.46 \$       |
| Centre du Camion Gauthier           | Inspection mécanique camion #4 et pièces moteur diesel station pompage  | 1 331.87 \$    |
| Charest International               | Réparation camions service incendie   | 422.95 \$      |
| Climcô service                      | Réparation air climatisé CPE  | 174.76 \$      |
| Commission scolaire des Bois-Francs | Frais de transport journée blanche école Saint-Cœur-de-Marie  | 361.73 \$      |
| Deteckta                            | Réparation détecteur de gaz garage  | 1 152.74 \$    |
| Entreprise M.O.                     | Réparation ponceau Yvan Ouellette, réparation ponceau Chemin Craig et achat de gravier pour réparation des routes | 10 140.05 \$   |

|                           |  |                      |
|---------------------------|--|----------------------|
| Fernand Raymond           | Plan de signalisation règlement véhicule hors route  | 1 375.00 \$          |
| Génératrice Drummond      | Réparation moteur diesel station de pompage  | 837.60 \$            |
| Ghislain Gagnon           | Achat produits COVID et pièces pour réparation moteur diesel station de pompage                        | 106.51 \$            |
| Hamel & Hamel             | Réparation pompe station de pompage  | 1 810.86 \$          |
| Hydraulique Vigneault     | Réparation camion #6 et rouleau compacteur   | 2 409.07 \$          |
| J. Noël Francoeur         | Accotements Chemin Craig   | 43 051.78 \$         |
| Lignes Maska              | Lignage de rue Chemin Craig  | 2 504.16 \$          |
| Location d'outils Simplex | Location plaque vibrante réparation ponceau Yvan Ouellette   | 203.33 \$            |
| Pièces d'auto Allison     | Réparation pépîne, moteur diesel réservoir, balai, camion #4, camion service incendie et pièces garage | 261.78 \$            |
| Plomberie C. Frost        | Réparation station de pompage  | 108.08 \$            |
| Roger Bergeron            | Taillage haies de cèdre Pavillon Armand-Rousseau et parc à l'ombre des Pins                            | 1 050.00 \$          |
| Roger Grenier inc.        | Achat fenêtres bloc sanitaire Parc à l'ombre des Pins et accessoires local service de garde            | 952.89 \$            |
| La Sablière de Warwick    | Location boîte chauffante pour réparation d'asphalte   | 275.94 \$            |
| Les Services EXP          | Service d'ingénierie réfection rue du Bord de l'eau  | 1 747.62 \$          |
| Signalisation Lévis       | Pancartes interdiction cannabis parcs municipaux et signalisation pancarte 911                         | 252.86 \$            |
| Smith Asphalte            | Réparation manuelle et mécanique différentes routes  | 20 041.89 \$         |
| SOS Technologies          | Achat de 2 défibrillateurs   | 3 584.68 \$          |
| St-Pierre Moteur          | Réparation moteur diesel station de pompage  | 436.91 \$            |
| Techservice               | Réparation station de pompage problème de communication avec le puits                                  | 1 720.03 \$          |
| VFD                       | Réparation pépîne et moteur diesel réservoir   | 1 445.35 \$          |
| Vivaco                    | Achat divers, réparation pépîne et tracteur, bois pour écran cinéparc                                  | 12 033.22 \$         |
| WN Évènement              | Soirée cinéparc  | 2 529.45 \$          |
| <b>Total</b>              |  | <b>112 554.24 \$</b> |

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 112 554.24\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'août 2020 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 128 022.85\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 11 septembre 2020.

#### **RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER**

**Le conseiller, Gervais Ouellette**

- Les travaux de réfection de la rue du Bord de l'eau sont débutés.

**Le conseiller, Pierre Lessard (absent)**

**La conseillère, Marjolaine Vaudreuil (absente)**

**La conseillère, Céline P. Langlois**

- Rien à signaler.

**Le conseiller, Pierre-André Arès**

- Il y a eu une belle participation des citoyens à l'activité du Cinéparc.
- Il y a eu la collecte annuelle de canettes de Partenaire 12-18 de Tingwick et selon la constatation c'est une année record pour eux.

**Le maire, Réal Fortin**

- Retour des séances publiques de la MRC d'Arthabaska au Pavillon du Mont-St-Michel.
- Dossier important pour les matières résiduelles avec Gesterra hausse importante des coûts à prévoir.
- Une rencontre est prévue bientôt pour la gestion du territoire et les constructions en milieu rural.
- COVID-19 : à la suite de l'ouverture de l'école nous avons ouvert notre service de garde en respectant les directives de la santé publique.

**INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

**2020-09-251**

**Dérogation mineure : Denis Verreault et Sophie Desrosiers**

Considérant que les lots visés sont les lots 5 498 770 et 5 498 773 du Cadastre du Québec, situé dans les zones R-2 et R-3;

Considérant que les propriétaires voudraient construire un bâtiment accessoire sur un terrain vacant;

Considérant que le terrain est constructible pour une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que les propriétaires construiraient leur nouvelle maison au plus tard dans 3 ans;

Considérant les conditions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

Considérant qu'il n'y a pas de jugement statuant la recevabilité de ce genre de demande de dérogation mineure selon l'avocat de la COMBEQ, M<sup>e</sup> Claude Jean;

Considérant que la Municipalité a la possibilité de demander des conditions à l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure;

Considérant que la présente demande pourrait causer des précédents;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-310* indique :

*7.7 Obligation d'avoir un bâtiment principal*

*Sauf pour les usages agricoles, publics ou récréatifs et saufs pour les terrains qui ne sont séparés du corps principal de la propriété que par une voie publique ou une voie ferrée, aucun bâtiment accessoire ne peut être implanté sur un terrain vacant, non occupé par un bâtiment principal.*

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents ne recommandent pas la présente demande pour les motifs suivants :

1. Les cas de conditions sont difficiles à suivre pour l'administration;
2. Dans le cas de non-respect des conditions des poursuites judiciaires seront nécessaire pour l'application de celles-ci;
3. Il y a un risque que la remise soit transformé en bâtiment habitable;

4. Ce dossier peut porter préjudice dans le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu d’accepter les recommandations du Comité consultatif d’urbanisme et de refuser la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2020-09-252

**Dérogation mineure : Céline Bourget**

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 746 du Cadastre du Québec, situé dans les zones R-2 et R-3;

Considérant que le propriétaire désire un lot pour une nouvelle construction résidentielle;

Considérant que le frontage minimale autorisé par le règlement de lotissement est de 50 mètres;

Considérant que le frontage d’un des lots sera de 47,54 mètres;

Considérant que le *Règlement de lotissement #2010-312* indique :

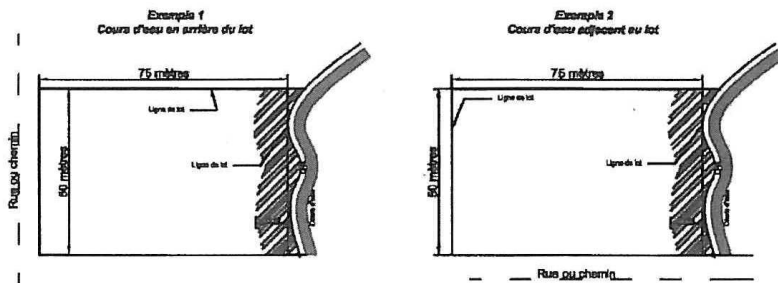
**TABLEAU 1**  
**Superficie et dimensions minimales des lots non desservis**  
**(ni égout, ni aqueduc)**

| Zones                               | Toutes les zones                    |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Superficie minimale :               | 3 000 m <sup>2</sup> <sup>(1)</sup> |
| Largeur minimale sur la ligne avant | 50 m                                |
| Profondeur moyenne minimale         | 75 m <sup>(2)(3)</sup>              |

(1) Cette superficie est de 4 000 m<sup>2</sup> lorsque le terrain est situé à moins de 100 m d'un cours d'eau ou 300 m d'un lac.

(2) La norme visée ne s’applique pas à un lotissement effectué entre la ligne des hautes eaux et une rue existante située à moins de 75 m de cette ligne des hautes eaux.

(3) La profondeur moyenne minimale s’applique seulement lorsque le terrain est situé à moins de 100 m d’un cours d’eau ou 300 m d’un lac.



Considérant que les membres du comité consultatif d’urbanisme présents recommandent la présente demande pour les motifs suivants :

1. La largeur de la dérogation n’est que de 1.04 mètres;
2. La superficie requise ainsi que les autres mesures sont conformes au règlement de lotissement;
3. La présente demande ne cause aucun préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que le conseil accepte la présente dérogation.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

**Demande d'autorisation CPTAQ : Ferme des P'tits Bateaux  
La résolution numéro 2020-09-253**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a pris connaissance de la demande présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par Ferme des P'tits Bateaux Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit une partie du lot 5 498 995 du Cadastre du Québec, pour exploiter une carrière/sablière, en la Municipalité de Tingwick;

**CONSIDÉRANT** que la superficie visée par la demande est de 2.5 hectares;

**CONSIDÉRANT** que la superficie totale du lot est de 54.2 hectares;

**CONSIDÉRANT** les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, savoir:

| <b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b> |   |  |
|------------------------------|---|--|
| 1                            | Le potentiel agricole des lots  | 4-6 FT<br>5-4 TP   |
| 2                            | Le potentiel agricole des lots avoisinants  | Identique au potentiel agricole de l'immeuble visé par la demande  |
| 3                            | Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture  | Le lot conservera leur vocation agricole étant donné qu'il y aura remise en culture après les travaux de déblai. |
| 4                            | Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants. | Amélioration du potentiel agricole du lot. Aucun impact négatif.   |
| 5                            | Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.                               | Aucunes.   |
| 6                            | La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture.   | Non applicable   |
| 7                            | L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles   | Négligeable.   |
| 8                            | L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.  | Non applicable.  |
| 9                            | La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.   | Non applicable.  |
| 10                           | L'effet sur le développement économique de la région  | Négligeable.   |
| 11                           | Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.                          | Non applicable   |
| <b>CRITÈRES FACULTATIFS</b>  |   |  |
| 1                            | Un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire par une municipalité régionale de comté.                   | Aucun avis de non-conformité   |
| 2                            | Les conséquences d'un refus pour le demandeur   | Négligeable  |

**CONSIDÉRANT** que l'immeuble visé par la demande est d'une superficie de 54.2 hectares;

**CONSIDÉRANT** que, de l'avis de l'inspectrice en bâtiment et en environnement, cette demande est conforme au règlement d'urbanisme de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que la recherche d'espaces ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole n'est pas pertinent, puisque la demande concerne une situation ponctuelle;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Tingwick transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande de Ferme des P'Tits Bateaux Inc., pour obtenir de cette Commission, l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit une partie du lot 5 498 995 du Cadastre du Québec, pour y exploiter une

carrière/sablière, en la Municipalité de Tingwick;  
**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**QUE** le formulaire de la demande est versé au dossier de la Municipalité de Tingwick prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **INSPECTEUR MUNICIPAL**

##### **Démission de M. Ghislain Gagnon à titre d'inspecteur municipal**

Chantale Ramsay, directrice générale fait lecture de la lettre de démission de M. Ghislain Gagnon, à titre d'inspecteur municipal à la demande de celui-ci.

##### **2020-09-254      Embauche de M. Marco Richard, inspecteur municipal**

Considérant que M. Ghislain Gagnon a remis sa démission;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Marco Richard à titre d'inspecteur municipal. Les avantages ainsi que les conditions de travail seront énumérés dans une entente salariale à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

##### **2020-09-255      Demande de soumission sel à déglçage**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement en sel de déglçage pour la saison hivernale 2020-2021. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

##### **2020-09-256      Demande de soumission sable à déglçage**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement en sable de déglçage pour la saison hivernale 2020-2021. La Municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

##### **2020-09-257      Annulation processus de soumission : laboratoire travaux rue du Bord de l'eau : manque bordereau de soumission**

Considérant que lors de l'ouverture des soumissions pour retenir les services d'un laboratoire pour les travaux de la rue du Bord de l'eau nous avons constaté qu'il y manquait le bordereau de soumission;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé et que la soumission est de moins de 25 000\$;

Considérant qu'afin d'obtenir les montants le plus exacts possible un bordereau devait être transmis au soumissionnaire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que la Municipalité de Tingwick annule le processus de soumission dans le but d'obtenir des prix pour retenir les services d'un laboratoire pour les travaux de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Contra gré à gré laboratoire : travaux rue du Bord de l'eau : Englobe : 12 954.30\$**

**La résolution numéro 2020-09-258**

Considérant l'annulation de l'appel d'offre pour retenir les services d'un laboratoire pour les travaux de la rue du Bord de l'eau;

Considérant que le contrat est de moins de 25 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de retenir les services du laboratoire Englobe Corporation au montant de 12 954.30\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-259**

**Embauche de Messieurs Pierre Bezeau, Vincent Hébert-Nolet (conducteurs camion de déneigement) et Martin Brière (déneigement village, stationnement et souffleur)**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'embaucher Messieurs Pierre Bezeau, Vincent Hébert-Nolet (conducteurs camion de déneigement) et Martin Brière (déneigement village, stationnement et souffleur). Les avantages sociaux ainsi que le salaire seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-09-260**

**Embauche responsable réseaux d'eaux : Olivier Précourt Services Techniques**

Il est proposé par la conseillère Céline P. Langlois, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu d'effectuer l'embauche de M. Olivier Précourt de «Olivier Précourt Services Techniques» à titre de responsable des réseaux d'eau de la municipalité et aussi à titre de formateur pour un deuxième responsable sur place pour lesdits réseaux et de mettre fin aux services de la firme Nordikeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-261**

**Embauche M. Simon Coutu, opérateur des eaux**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services de M. Simon Coutu à titre de deuxième responsable des eaux sous la supervision de M. Olivier Précourt. Les avantages sociaux ainsi que le salaire seront déterminés dans une entente salariale à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-262**

**Formation M. Simon Coutu, opérateur des eaux**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu de rembourser la formation ainsi que les dépenses encourus pour la formation en opérateur des eaux de M. Simon Coutu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-263**

**Achat petite pierre pour le déneigement**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'effectuer l'achat de petite pierre pour le déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

- ✓ Vivaco : réponse quant à l'avenir de la COOP de Tingwick : le tout est à l'étude.

## **ADMINISTRATION**

### **Escouade Gleason : 4 soirs : 2021 La résolution numéro 2020-09-264**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu de poursuivre l'escouade Gleason pour 4 soirs en 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2020-09-265 Journée neige 2021 : école Saint-Cœur-de-Marie**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu d'informer l'école Saint-Cœur-de-Marie de sa participation à la Journée neige pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2020-09-266 Résolution d'emprunt temporaire de 850 000\$ (programme de la TECQ) : travaux rue du Bord de l'eau et signataire**

Considérant que la programmation de travaux de la réfection de la rue du Bord de l'eau a été acceptée dans le cadre du programme de la TECQ pour une somme totale de 850 000\$;

Considérant que le remboursement de cette somme sera effectué en mars 2021;

Considérant que la fin des travaux est prévue pour le mois d'octobre 2020;

Considérant qu'un emprunt temporaire doit être effectués à la Caisse Desjardins des Bois-Francis;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu d'effectuer un emprunt temporaire de 850 000\$ à la Caisse Desjardins des Bois-Francis et que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer tout documents relatifs à cet emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **2020-09-267 Renouvellement contrat de service de surveillance d'alarme (édifice administratif et salle paroissiale) Alarme Bois-Francis 178.67\$/année**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de renouveler le contrat de service de surveillance d'alarme pour le centre administratif et la salle paroissiale avec Alarme Bois-Francis au montant de 178.67\$/année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **2020-09-268 Appuie à la 6<sup>e</sup> édition de l'évènement Pro-Forma le 27 septembre prochain Mont-Gleason**

Considérant que la 6<sup>e</sup> édition de l'évènement Pro-Forma aura lieu le 27 septembre prochain au Mont-Gleason;

Considérant que les organisateurs aimeraient obtenir l'appui de la municipalité pour la tenue de l'évènement et la fourniture de balises pour la sécurité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande.



Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Webinaire PG Solutions : capsule d'information sur la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole : 125\$ : directrice générale  
La résolution numéro 2020-09-269**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise la directrice générale, Chantale Ramsay à assister au webinaire de PG Solutions portant sur la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole pour la somme de 125\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-270**

**Demande d'aide financière au Volet 1 du Programme pour une protection accrues des sources d'eau potable (PPASEP)**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'Eau potable de la municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil de la Municipalité de Tingwick autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;
- Que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-271**

**Association des groupes de ressources technique du Québec : appui aux demandes pour l'habitation communautaire et sociale au Gouvernement du Québec**

Attendu que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

Attendu que 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

Attendu que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

Attendu que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

Attendu que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

Attendu qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la

conseillère Céline P. Langlois, il est résolu :

- De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;
- De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-272 Achat sacs pour protection masques faciaux appareils respiratoires : service de sécurité incendie : 481\$**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'achat de sacs pour la protection des masques faciaux des appareils respiratoires du service de sécurité incendie au montant de 481\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-273 Renouvellement entente de services aux sinistrés : Croix-Rouge : 243.10\$**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu de renouveler l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une somme de 243.10\$ par année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-274 Renouvellement entente de service : J. Marc Laroche, entrepreneur électricien**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu de renouveler l'entente de service avec J. Marc Laroche, entrepreneur électricien pour l'entretien et la réparation des lumières de rues pour la somme de 1 000\$ par l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-275 Centre d'entraide Contact : demande annuelle de soutien financier 2020-2021**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 1 000\$ pour l'année 2021 au Centre d'entraide Contact à titre de soutien financier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-276 Cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur : services juridiques pour l'année 2021**

Attendu que le cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur SENCRL a présenté à la Municipalité de Tingwick une offre de services professionnels pour l'année 2021;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien, Couture, Joli-Cœur SENCRL pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-277 Politique de cadeau : prompt rétablissement**

Considérant que nous devons déterminer une politique de cadeau pour transmettre nos prompts rétablissements;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu de remettre un cadeau lors d'une hospitalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Loisirs collectifs : année #3 : dépôt du projet dans le cadre du volet 4 «Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité»  
La résolution numéro 2020-09-278**

Attendu que la municipalité de Tingwick a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 «Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité»;

Attendu que les municipalités de Chesterville, Notre-Dame-de-Ham, Ham-Nord, Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick désirent présenter un projet de Loisirs collectif des montagnes dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- ✓ Le conseil de Tingwick s'engage à participer au projet de Loisirs collectifs des Montagnes et à assumer une partie des coûts;
- ✓ Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 «Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité»;
- ✓ Le conseil nomme la Municipalité de Ham-Nord organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-279 Signature entente annuelle : Gleason**

Considérant que l'entente a pour objectif :

- ✓ de consolider les actions déjà en place par la Municipalité de Tingwick pour initier les jeunes à la pratique d'un sport de glisse à la station;
- ✓ de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population de Tingwick en leur facilitant l'accès à la station;
- ✓ de faciliter l'accueil et l'organisation des jeunes de Tingwick à la station par le biais d'un programme particulier;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu :

- ✓ que la Municipalité de Tingwick s'engage à maintenir son engagement à défrayer l'équivalent d'une journée classe-neige à la station, par année, pour tous les niveaux de l'école Saint-Cœur-de-Marie;
- ✓ que la station s'engage à accorder un rabais aux résidents de Tingwick de 20% sur le prix régulier (plein prix) pour les billets de remontée mécanique-ski et de glissade;
- ✓ que la station s'engage à accorder un rabais aux résidents de Tingwick de 20% sur n'importe quel type d'abonnement de ski et de glissage à prix régulier (plein prix);
- ✓ que la Municipalité de Tingwick et Gleason s'engagent conjointement à poursuivre l'activité «Escouade Gleason» pour 4 soirs pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2020-09-280 Participation Jardins Auto-fertiles : 1 500\$ (Comité environnement de Tingwick)**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par la conseillère Céline P. Langlois et résolu que la Municipalité de Tingwick participe aux Jardins Auto-fertiles

pour la somme de 1 500\$. Ce projet sera dirigé par Madame Lise Ricard du Comité environnement de Tingwick).

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Offre achat cabanes Ferme Le Pré Gourmand : modification  
La résolution numéro 2020-09-281**

Considérant que Ferme Le Pré Gourmand indique à la Municipalité de Tingwick que le déplacement de deux des trois cabanes est impossible étant donné que celles-ci ne possèdent pas de plancher;

Considérant qu’une nouvelle offre est déposée pour une cabane au montant de 250\$;

Considérant que cette offre est plus haute que la deuxième offre de 205\$ déposée le 30 janvier 2020;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gerbais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu d’accepter la nouvelle offre de la Ferme Le Pré Gourmand.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**2020-09-282      Embauche d’un arpenteur : dossier expropriation Mme Andrée Roberge**

Considérant que dans le dossier d’expropriation d’une partie du terrain de Madame Andrée Roberge une description technique est exigée pour déposer le dossier au Tribunal administratif du Québec, section des affaires immobilières;

Considérant qu’une autre partie de terrain appartenant à Madame Mylène Manseau et M. Sébastien Aubé doit obtenir une description technique pour l’acquisition de celle-ci;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu d’autoriser la directrice générale, Chantale Ramsay à embaucher un arpenteur pour produire lesdites descriptions techniques.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sur les sujets suivants sont posées : Madame Lise Ricard remercie le conseil pour l’acceptation des Jardins Auto-fertiles et invite les bénévoles à y participer, îlots déstructurés, l’article 59 et fil électrique à la station d’épuration.

**2020-09-283      CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l’ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Céline P. Langlois, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h45)

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

%%

---

**Chantale Ramsay  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière**

---

**Réal Fortin  
Maire**

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2020-09-250, 2020-09-254, 2020-09-255, 2020-09-256, 2020-09-258, 2020-09-259, 2020-09-260, 2020-09-261, 2020-09-262, 2020-09-263, 2020-09-264, 2020-09-265, 2020-09-266, 2020-09-267, 2020-09-268, 2020-09-269, 2020-09-270, 2020-09-272, 2020-09-273, 2020-09-274, 2020-09-275, 2020-09-276, 2020-09-277, 2020-09-278, 2020-09-279, 2020-09-280, 2020-09-281 et 2020-09-282.**

---

**Chantale Ramsay  
Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

---

**Réal Fortin, maire**

%%